



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 23 juin 2026

Épisode de pollution atmosphérique par ozone (O3) Déclenchement d'une procédure d'alerte

Nature de l'épisode de pollution et évolution

Dans un contexte de fortes chaleurs et d'ensoleillement marqué, les niveaux d'ozone devraient continuer à augmenter aujourd'hui et demain. Les concentrations attendues dépasseront le seuil d'information recommandation dans les Côtes-d'Armor les mardi 23 et mercredi 24 juin.

La conjonction de cet épisode de pollution à l'ozone et d'épisode caniculaire doit inciter tout le monde à la plus grande vigilance.

Une amélioration de la situation est attendue à compter du jeudi 25 juin, sous l'effet du renforcement du vent et d'épisodes orageux prévus en fin de journée mercredi.

Rappels sanitaires

Les pics de pollution peuvent entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (allergies, asthme, irritation des voies respiratoires, effets cardio-pulmonaires...), notamment chez les personnes les plus vulnérables et celles dont les symptômes apparaissent ou peuvent être amplifiés lors des pics (personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque).

Recommandations sanitaires

Pour les personnes vulnérables ou sensibles * :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;

**Bureau de la représentation de l'État et de la communication
interministérielle**

Tél : 02 21 27 30 39

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

- ☞ privilégiez les activités modérées.

Pour la population générale :

- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.

Il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens en saison.

*Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes asthmatiques, personnes souffrant de cardiologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

*Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics , par exemple les personnes diabétiques ou immunodéprimées, les personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risques cardiaques , respiratoires, infectieux.

Sources d'information complémentaires

- Sites internet des Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), agences régionales de santé (ARS), des préfetures de département
- Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site de www.airbreizh.asso.fr/
- Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, rendez-vous sur le site de www.bretagne.ars.sante.fr/

**Bureau de la représentation de l'État et de la communication
interministérielle**

Tél : 02 21 27 30 39

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22